

Annexe 8 - CONTROLES REGLEMENTAIRES PERIODIQUES

CONTROLES PERIODIQUES OBLIGATOIRES DANS LE CADRE DU MARCHE DE MAINTENANCE EXPLOITATION DU RESEAU DE CHAUFFAGE ET VENTILATION

OBJET	NATURE DU CONTROLE	PERIODICITE obligatoire	Texte réglementaire de référence	Contrôle à effectuer par C : bureau contrôle agréé T : Titulaire
GAZ	Installations de distribution de gaz et appareils utilisant des gaz combustibles (cuisine, chaufferie, salle de sciences, cuves de gaz, aérothermes, ...)	1 an	ERP Art GZ30 Arrêté du 25/06/80	C
CHAUDIERES	Ramonage conduits d'évacuation et vérification vacuité		ERP - arrêté du 25/06/80 Art GC 21	
CHAUFFAGE VENTILATION PRODUCTION ECS qualité de l'air	Contrat entretien		ERP - arrêté du 25/06/80 Art CH 57	T
	Certificat de ramonage	1 an	ERP - arrêté du 25/06/80 Art CH 57	T
	Contrôle du fonctionnement des VMC Entretien des filtres des ventilations	trimestrielle	ERP - arrêté du 25/06/80 Art CH 39	T et C
	Nettoyage et désinfection annuelle obligatoire des gaines Centre Traitement d'Air double flux	1 an		T
	Vérification des installations de chauffage, de clim, de production d'ECS, de ventilation et de leur fonctionnement	1 an	ERP - arrêté du 25/06/80 Art CH 58	T et C
	ANALYSE D'EAU DU CIRCUIT			T
	Vérification de la climatisation Dépoussiérage des caissons	1 an		T
	Vérification des climatiseurs et les pompes à chaleurs reversibles d'une puissance frigorifique supérieure à 12 KW (sauf les équipements destinés aux salles informatiques)	5 ans	Décret 2010-349 du 31/03/10	T